

Déclaration FSU lors de la manifestation du 31 mars 2016 contre la loi El Khomry et pour l'augmentation des salaires

La forte mobilisation du 9 mars dernier, autour des lycéens et des étudiants, a permis de faire reculer une première fois le gouvernement.

Ce dernier a été contraint d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales représentatives qui n'avaient pas été consultées avant la diffusion du projet de loi.

Il a été obligé de supprimer certaines mesures comme le plafonnement des indemnités prud'homales, l'augmentation de la durée maximale du travail de nuit ou l'augmentation du temps de travail des apprentis mineurs qui auraient pu travailler jusqu'à 40h par semaine et 10h par jour.

La mobilisation du 9 mars a été un succès.

La mobilisation massive du 31 mars fera date. Cette forte participation des salariés du privé comme du public, des lycéens comme des étudiants, des chômeurs comme des retraités, ne doit pas aboutir à la suppression d'une nouvelle série de mesures mais au retrait pur et simple de cette loi dite « Travail » qui constitue une régression des droits des salariés que nous ne pouvons accepter. Tous les salariés sont effectivement concernés. Dans la fonction publique, de nombreux personnels sous contrat précaire verront leur condition de travail se dégrader davantage. L'adoption de la loi El Khomry donnerait le signal à la révision du statut général de la fonction publique, déjà ciblé par l'actuel ministre de l'économie.

C'est la philosophie de la loi que la FSU, avec ses partenaires unis au sein de l'intersyndicale, conteste avec force. L'inversion de la hiérarchie des normes qui fait prévaloir les accords d'entreprises sur les accords nationaux et sur la loi conduira à terme à la suppression du code du travail et au nivellement par le bas notamment sur les questions de salaires et de temps de travail.

Par ailleurs la FSU avec l'intersyndicale **conteste** l'assouplissement au profit de l'employeur des règles de licenciements qui va précariser davantage les salariés. Le dépôt de plans sociaux par des entreprises qui n'ont pas de difficultés économiques est inadmissible.

La FSU avec l'intersyndicale **dénonce** la transformation des missions des médecins du travail qui passeront de la prévention à la sélection des salariés pour vérifier s'ils sont bien adaptés au poste de travail.

La FSU avec l'intersyndicale **s'oppose** à des mesures imposées contre l'avis de 70% des organisations représentatives.

La FSU avec l'intersyndicale s'insurge **contre** les changements de date pour les congés payés rendus possibles au dernier moment, **contre** des horaires modifiés 3 jours à l'avance seulement pour les temps partiels, **contre** les indemnités minorés pour les malades et les accidentés licenciés, **contre** des temps d'astreinte pouvant être décomptés des jours de repos, **contre** des heures supplémentaires 5 fois moins minorées, **contre** le passage de 10 à 12h de travail maximum par jour, **contre** le dispositif « forfait jour » étendu alors qu'il a été condamné à 4 reprises par le Comité Européen des droits sociaux, **contre** le passage de négociations annuelles à des négociations triennales sur les salaires... La liste n'est malheureusement pas exhaustive !

Pour la FSU la lutte contre le chômage ne passe pas par la casse du code du Travail mais par une relance de la consommation via la hausse significative des salaires. C'est par l'augmentation du SMIC dans le privé, ce que vient de décider le Royaume-Uni pas plus tard qu'hier en revalorisant de 7,5% le salaire minimum, mais aussi par la hausse substantielle du point d'indice dans la fonction publique que l'activité repartira. Depuis 2000, en termes de pouvoir d'achat, chaque fonctionnaire a perdu l'équivalent de 2 mois de salaires sur une année pleine. La hausse de 0,6 % au 1er juillet coûtera 500 millions d'euros en 2016, alors que sur la même année, à travers le CICE et la baisse des charges sociales, l'Etat va octroyer 20 milliards d'exonération aux entreprises, sans aucune condition. Cette politique appliquée depuis plus de 25 ans a montré son inefficacité en termes de créations d'emplois. C'est une autre politique économique et sociale qu'il convient d'impulser, une politique qui tourne le dos à la casse du code du travail et à la modération salariale, tant dans le public que dans le privé.

Ce 31 mars est une nouvelle étape dans la mobilisation qui doit se poursuivre, dans l'unité la plus grande, car ce combat est juste et par conséquent légitime.